



## COMMUNIQUE A LA PRESSE

La Commission du Danube (CD) a tenu sa Quatre-vingt-treizième session le 13 décembre 2019 dans l'immeuble de la Commission du Danube à Budapest sous la présidence du Représentant de la République de Croatie à la Commission du Danube, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République de Croatie, Son Excellence M. Gordan Grlić Radman (Président de la CD).

Ont pris part aux travaux de la session des délégations des onze Etats membres de la Commission du Danube (République fédérale d'Allemagne, République d'Autriche, République de Bulgarie, République de Croatie, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, République de Serbie, République slovaque et Ukraine), ainsi que des représentants d'Etats observateurs (Grèce et République tchèque). Ont assisté à la session des représentants d'organisations internationales jouissant du statut d'observateur : Commission internationale pour le bassin de la Save, Commission centrale pour la navigation du Rhin, Commission européenne, ainsi qu'un représentant de l'association *EDINNA* (Formation en navigation intérieure) (en tant que postulant au statut d'observateur).

S.E. Péter Szijjártó, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de Hongrie, a honoré de sa présence la séance de la session en intervenant avec un discours exhaustif.

La session a examiné des questions découlant des Rapports sur les résultats des séances du groupe de travail pour les questions juridiques et financières et du groupe de travail pour les questions techniques et a adopté une série de Décisions relatives à diverses sphères de l'activité de la CD.

De cette manière, au cours de la Quatre-vingt-treizième session, les Représentants des Etats membres ont adopté la Décision concernant le cadre juridique relatif à la participation de la Commission du Danube à des projets relevant de la sphère de son activité (CD/SES 93/7), la Décision concernant la signature d'un nouvel Accord relatif à l'attribution d'une subvention avec l'Union européenne (CD/SES 93/11), la Décision concernant le projet de budget pour 2020 (CD/SES 93/18), ainsi que la Décision concernant les questions techniques (CD/SES 93/23).

A la session ont été également examinées des questions relatives à la coopération internationale. A été écoutée y compris une initiative de l'association *EDINNA* au sujet de sa participation à l'activité de la CD à titre d'observateur dont il a été pris note. Il est envisagé d'adopter une décision à ce propos lors des suivantes sessions.

La prochaine Quatre-vingt-quatorzième session de la CD aura lieu le 9 juin 2020.